



DOSSIER DE MISE
A L'ENQUETE

COMMUNE D'ICOGNE

PIECE 1

Espace réservé aux eaux de surface (ERE) excepté Tirlo, Pahier-Marot, Pô et affluent

SITUATION 1 : 10'000

 bisa BUREAU D'ETUDE D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	 geau GÉNIE ENVIRONNEMENTAL	Date	Projet	Dessin	Contrôle
		29.05.18	rd/cm	rd/cm	dt
		05.07.18	rd/cm	rd/cm	dt
		03.10.18	rd/cm	rd/cm	dt

L'Administration communale de Icogne certifie que le présent projet, mis à l'enquête publique par insertion au Bulletin Officiel du 14.05.2018 et du 18.05.2018 au 18.06.2018 pour y être consulté.

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du _____

Homologué par le Conseil d'Etat le 28 JUIL 2021

Droit de sceau: Francs suisses

Droit de sceau: Fr. 20

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président: Timothée Cornu

Le Secrétaire: LE CHANCELIER D'ETAT

L'ATTESTE: Le Chancelier d'Etat

Réseau hydrographique

- Ere nécessaire (tracé à ciel ouvert)
- Ere non nécessaire / non étudié (tracé à ciel ouvert)
- Ere non nécessaire / non étudié (tracé enterré)

Espace réservé aux eaux de surface (ERE)

- Définir (eaux à ciel ouvert)
- Définir (eaux enterrées)
- Définir déjà traité (Rkm, 2015)
- Définir mis à l'enquête/aven (DEAU), en cours

Installations existantes

- Hydroélectriques
- Autres captages
- Autres installations

Zones pertinentes pour l'ERE

- Zone à bâtir
- Bâtiments
- Zone agricole
- Zone de protection nature et/ou paysage
- Cadastre forestier
- Inventaire de protection (régional-cantonal-détail)
- Troignon avec indication de l'ERE